

Un audit d'énergie, pourquoi, pour qui, et pour quelles économies? Le test...



Après le salon « Habiter mieux », la communauté de communes du Sud Artois a mis en place des actions pour favoriser les économies d'énergie, dont des audits d'énergie. Nous avons rencontré la famille Bouquet, d'Ervillers, qui en a bénéficié.

Première étape : la prise de conscience. « *L'interprétation de la photo thermographique de notre habitation (mise à disposition par la CCSA), une construction ancienne achetée il y a dix ans, a permis de constater une faiblesse d'isolation, expliquent M. et Mme Bouquet. Nous avons voulu en savoir plus : que pouvons-nous faire ? Quels sont les travaux prioritaires ? Pourrons-nous les financer ? Nous avons demandé un audit en nous rapprochant du guichet unique habitat de la CCSA.* »

Constats et préconisations

Ils ont alors reçu Ludovic Dubo, un auditeur de la société Inhari qui, après une visite technique de quatre heures, a établi un état énergétique approfondi de l'habitation.

En compagnie de Jean-Marie Gainche, chargé de mission urbanisme et habitat à la CCSA, il est revenu en faire la restitution avec : un état des lieux, les points forts et faibles, ainsi que les possibilités de travaux d'amélioration.

Cette dernière phase, la plus intéressante, a été déclinée en trois propositions pour des économies d'énergie possibles, dans le cas présent, de 22, 41 et 51 %. Chaque proposition est accompagnée des travaux et de leurs coûts, ainsi que des calculs de retour sur investissement et de durée d'amortissement.

Concernant le problème de financement et d'accès à l'emprunt, Jean-Marie Gainche a précisé que la CCSA avait adhéré à l'ORREL (opérateur régional de réhabilitation énergétique du logement). Une réflexion est aussi engagée afin de créer un groupement d'artisans pour la réalisation des travaux. Affaire à suivre.

Qu'en pensent-ils ?

M. et Mme Bouquet, en plus d'être intéressés par la démarche, se sont montrés surpris par la précision du travail. « *L'analyse a été faite par une personne abordable, désintéressée, non vendeuse. Ce n'est pas un conseiller, c'est un professionnel. Nous allons maintenant réfléchir à la suite que nous allons donner à cet audit.* »

L'audit thermique en détails

Pour qui ? Pour les personnes non éligibles à l'OPAH (opération programmée pour l'amélioration de l'habitat).

Quel coût ? Le montant global est de 810€, mais le particulier n'a que 162€ à sa charge, le reste étant réglé par la Région (161€), le ministère de l'écologie (270€) et la CCSA (216€).

Où s'adresser ? Au guichet unique habitat de la CCSA (Tél. 03 21 59 17 17) qui peut accompagner les demandeurs et bénéficiaires dans toutes les démarches.